



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 septembre 2015 à RIGUEPEU

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 21 heures, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle des fêtes de Riguepeu, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Richard BARBE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Alain CONCIL, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Arnel LAFFON, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Danielle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Jean-Joseph GARCIA, Francis CAPDEVILLE (P. : Alain CONCIL), Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE (P. : Michel ESPIE), Cathy BARBE, José BENTEGEAC, Véronique BRANA (P. : Robert CAMAZZOLA), Gérard BRUNET (P. : Robert DUFRECHOU), Roland DUPUY.

Après quelques mots d'accueil de Mme le Maire, le Président énumère les excusés et indique les procurations en sa possession.

Il rappelle à l'Assemblée les disparitions qui ont touché la collectivité depuis la dernière réunion : M. Charles JAZEDE (ancien maire de Saint Pierre d'Aubezies, M. Serge DELOR (ancien maire de Rozès) et M. Michel COMMERE (ancien instituteur de Riguepeu, figure du territoire, grand passionné de basket) et propose une minute de silence en leur mémoire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu en question n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

PETR DU PAYS D'ARMAGNAC : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural mis en place remplace la Pays d'Armagnac. Le Conseil Communautaire doit donc se prononcer sur le projet de territoire pour la période 2015/2020. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu sur le sujet dont une conférence des maires du périmètre.

Le Président donne quelques lignes directrices et notamment précise que les communautés de communes de façon générale devront intégrer un certain nombre de compétences comme l'ADS, la gestion des milieux aquatiques ... mais pourront en choisir de nouvelles au cours du mandat. Ce projet de Territoire concomitant avec la mise en place du SCOT projette un aménagement et une organisation territoriale jusqu'en 2030.

Le Président souhaite souligner quelques points significatifs qu'il faut intégrer dans cette prospective induite par un accroissement de la population d'environ 5 000 personnes :

- favoriser un bassin d'emplois attractif même si le pouvoir politique ne dispose pas de moyens très forts pour inciter les entreprises à s'installer sur le territoire,
- prévoir des équipements en conséquence,
- offrir suffisamment de services,
- développer le tourisme source de revenus évidente.

Plusieurs chantiers doivent être entrepris dans ce sens et vont aller nécessairement vers une plus étroite coopération entre les intercommunalités.

Il faut réfléchir en deçà de la fusion sur la solution d'une mutualisation des moyens, plus précisément en matière d'urbanisme (puisque l'Administration n'assurera plus ce service à court terme), ou en matière touristique et chiffrer les impacts budgétaires sur les communes. En ce qui concerne notre collectivité, le Président rappelle que la participation à Gers Numérique, le TAD, la Fourrière ... ne sont pas compensés par des participations communales.

Le Président évoque un risque en ce qui concerne le développement économique. Il est établi que 320 personnes qui le territoire pour travailler sur Auch. Si l'activité économique s'accroît dans l'agglomération auscitaine, il est fort possible que la migration de cette population ne soit pas simplement pour travailler mais aussi pour y habiter.

« Préserver l'essentiel et favoriser le développement » doit être la ligne conductrice de la réflexion et de l'action politique. C'est ce que fait la « D'Artagnan en Fezensac » lorsqu'elle facilite l'installation d'un ophtalmologiste à la Maison de Santé.

Le Président se réfère au discours de Vesoul au cours duquel le Président de la République a fait 21 propositions lors du Conseil Interministériels aux Ruralités pour n'en retenir que deux, facilement applicables :

- la récupération de la TVA sur l'entretien des bâtiments,
- la réhabilitation des bourgs centres.

Le Président indique qu'il a demandé à Mme MITTERRAND de positionner le territoire Pays d'Armagnac sur ces thématiques.

Il insiste sur les modifications en matière de montage financier de projets structurants à savoir que les financements de la Région seront conditionnés par les participations des communautés de communes qui deviennent donc des financeurs.

Le Président ouvre le débat et donne la parole à l'assistance.

Mme MENAL apporte quelques éléments sur l'organisation et le fonctionnement actuel du PETR dont le bureau se compose de 8 membres, le comité syndical de 21 et se réunit une fois par semestre. Elle encourage les élus à s'engager et à participer aux différentes instances comme la conférence des maires ou le conseil de développement. Elle indique que fin octobre se tiendra une réunion sur le thème de la santé et au cours de laquelle les acteurs du territoire seront amenés à établir un cahier de doléances du secteur.

Mme ZADRO fait part à l'assemblée de sa stupéfaction face à l'ampleur du projet qu'elle estime enthousiasmant mais aussi compliqué. Elle attire l'attention sur les doublons possible comme MSP et hôpital local. La réhabilitation des hôpitaux locaux est nécessaire mais à l'avenir, aura-t-on les moyens de faire fonctionner de façon optimale ? Le montage des dossiers lui paraît devenir plus complexe qu'auparavant.

Le Président partage le manque de lisibilité sur le long terme et soutient l'idée de proposer des projets en fonction des financements existants. Les collectivités locales devront faire preuve d'adaptabilité. Le développement du télétravail est à prendre en considération, remarque M. FAVAREL, dans le même ordre d'idées.

Mme ARQUE demande des précisions sur les centres bourgs. Le Président en convient, le parc locatif appartient à des particuliers qui n'ont pas forcément de grandes ressources bien que la volonté des personnes est de plus en plus d'habiter dans les centres bourgs.

M. ANTONELLO regrette de ne pas lire le mot « culture » dans le projet. Le Président, tout en reconnaissant cet état de fait, le rassure en affirmant que les animations de territoire englobent tourisme et culture.

Le projet ainsi discuté est validé à l'unanimité.

TOURISME : APPROBATION DU NOUVEAU BAREME DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Président demande à M. DUFRECHOU de présenter la délibération dont il donne lecture à l'assemblée. Il précise qu'actuellement, seul 25 % du potentiel que représente cette taxe, est perçu. M. OSPITAL pose alors le problème récurrent mais non résolu du contrôle.

Mme THIEUX LOUIT qui indique que sur sa commune, les propriétaires sont mécontents des tarifs, regrette que ceux-ci s'approchent de ceux pratiqués dans les grands sites.

La délibération est toutefois adoptée à l'unanimité.

ADHESION AU SCOT DE GASCOGNE

L'adhésion au SCOT de Gascogne est approuvée à l'unanimité et donc son financement même si l'on sait que l'aide de l'Etat demeure une interrogation alors ceux créés précédemment ont été soutenus.

MSP DU FEZENSAC : REVISION DES LOYERS AU 1^{IER} JUIN 2015

La délibération est validée à l'unanimité moins deux abstentions : Mme Zadro et M. Brunet (par procuration)

SPANC : DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Le Président rappelle que des points noirs existent sur des installations polluantes, avec des rejets sur le domaine public.

Il en existe dans chaque commune, ils ont été répertoriés par le technicien de la SAUR. L'aide mise en place par l'Agence de l'Eau est conséquente. Il est donc urgent de recenser les propriétaires disposés à réaliser cette mise aux normes.

Mme THIEUX LOUIT insiste sur la nécessité de contacter directement ces derniers et de les informer sur cette opportunité.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Le Président lève la séance autour de 23 heures.